



SELARL Stanislas HELDT
Stéphane CLAISE
Jacques-Yves LE MAREC
Louis-Victor LOGER

Commissaires de Justice associés

3 rue de l'Assemblée Nationale
B.P. 465
78004 VERSAILLES CEDEX
01.39.50.55.51 / hy@orange.fr

ACTE
DE COMMISSAIRE
DE
JUSTICE



GESTIONNAIRE DU
DOSSIER
Béatrice CHOCHON
0139509080
Email : hy@orange.fr

REF A RAPPELER :
2504174 - BC
10/02/2026

MOYENS DE PAIEMENT



01.39.50.55.51

VIREMENT :

Iban : FR95 4003 1000 0100 0034 3731
V64
Bic : CDCG FR PP

CHEQUE :

Ordre : SELARL HELDT CLAISE LE MAREC

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE NEUF FEVRIER

La SELARL HELDT CLAISE LE MAREC LOGER, Commissaires de Justice associés, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice à la résidence de VERSAILLES (Yvelines) 3, rue de l'Assemblée Nationale, soussignée par l'un d'eux

À LA DEMANDE DE :

S.A. CREDIT LOGEMENT Immatriculée au Registre du Commerce de PARIS sous le numéro 302493275 dont le siège est 50 BOULEVARD DE SEBASTOPOL 75003 PARIS agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège faisant élection de domicile et constitution d'avocat en la personne et au cabinet de Maître Marion CORDIER, membre de la SELARL SILLARD CORDIER & ASSOCIES, Avocat à VERSAILLES (78000) 60-62 rue du Maréchal Foch, inscrit au Barreau de ladite ville où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie dont il s'agit., Élisant domicile en mon Etude

LAQUELLE A PREALABLEMENT EXPOSE A :

La SELARL Stanislas HELDT, Stéphane CLAISE, Jacques-Yves LE MAREC, Louis-Victor LOGER, Commissaires de justice associés, titulaire d'un office de commissaires de justice à la résidence de VERSAILLES (78000), 3 rue de l'Assemblée Nationale, titulaire d'un office de commissaires de justice à la résidence de PARIS (75008), 60 rue Pierre Charron, soussignée par l'un d'eux,

QUE :

Dans le cadre de la procédure de saisie immobilière et suite au commandement de payer valant saisie signifié par acte de notre ministère en date du 29 décembre 2025 conformément aux dispositions des articles R 322-2 et R 322-3 du code des procédures civiles d'exécution, il me requiert à l'effet de dresser le procès-verbal de description de l'immeuble sis à CARRIERES SOUS POISSY 250 avenue Charles de Gaulle en spécifiant sa composition, sa superficie approximative, l'indication des conditions d'occupation et l'identité des éventuels occupants.

DÉFÉRANT À CETTE DEMANDE :

Je, Stéphane CLAISE, membre associé de la SELARL Stanislas HELDT, Stéphane CLAISE et Jacques-Yves LE MAREC, Louis-Victor LOGER, Commissaires de Justice associés, à la résidence de VERSAILLES (78000), 3 rue de l'Assemblée Nationale, Soussigné,

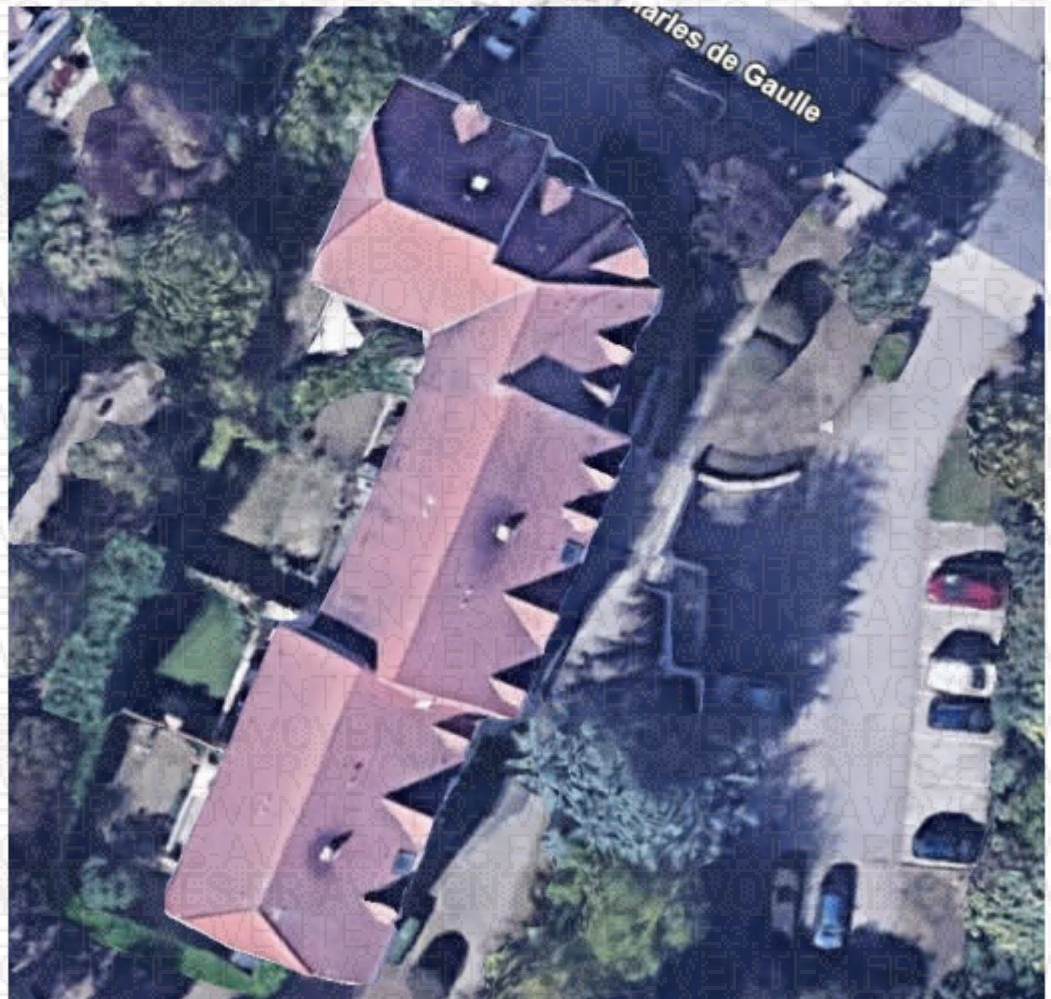
2504174

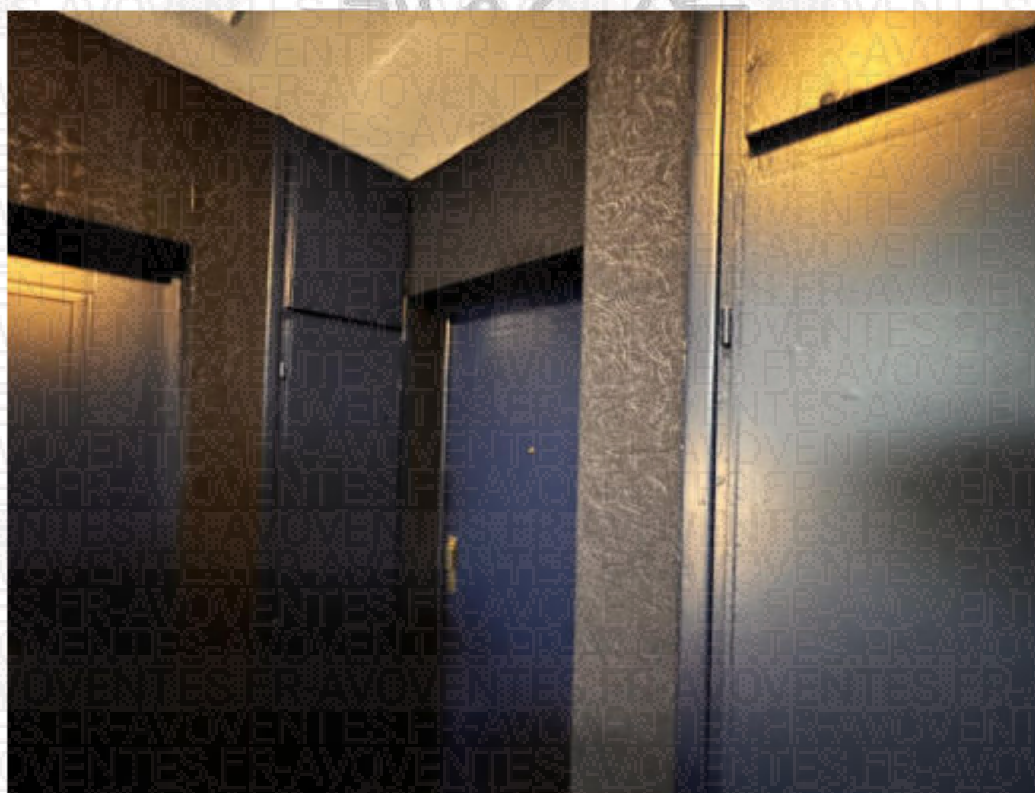
Acte : 654217

Porteur de l'ordonnance sur requête rendue par le juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Versailles en date du 26 janvier 2026, me suis rendu, ce jour, à 08 h 45, à CARRIERES SOUS POISSY 250 avenue Charles de Gaulle appartement 222, 2^{ème} étage face porte assisté des préposés de la société CTI chargé des diagnostics techniques.

Sur place, après avoir sonné à l'interphone puis frappé à la porte de l'appartement, une femme nous ouvre la porte. Après que je lui ai décliné mon identité et l'objet de ma mission, elle me déclare être
et être mandaté par le propriétaire pour nous donner accès à l'appartement. Je lui signifie et laisse copie de ladite ordonnance et de la requête y afférant.

Localisation : rechercher le lieu, la photographie aérienne, vous connecter à : <https://www.geoportail.gouv.fr>





L'immeuble, objet de la saisie, consiste d'après le titre de propriété en :

A CARRIERES-SOUS-POISSY (78955), dans un ensemble immobilier dénommé "LES DEMEURES DES COTEAUX" sis 241, 243 et 248, 252 avenue Charles de Gaulle, figurant au cadastre Section AI n°583 Lieudit « 241 avenue Charles de Gaulle » pour 22a et 23 ca et Section AI n° 586 Lieudit « 241 avenue Charles de Gaulle » pour 18a et 1 ca, soit une surface totale de 40a et 34 ca :

Au 250 avenue Charles de Gaulle :

LE LOT NUMERO DIX-SEPT (17) :

Dans le bâtiment 1, escalier B, au deuxième étage :

Un APPARTEMENT de type F2, comprenant : entrée, dégagement, séjour, cuisine, chambre, salle de bains, rangement, water-closet.

Avec les deux cent deux / dix millièmes (202/10000^{èmes}) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Les trois cent quarante-trois /dix millièmes (343/10000^{èmes}) des parties communes spéciales au bâtiment 1.

Et les mille quarante-six /dix millièmes (1046/10000^{èmes}) des parties communes spéciales à l'escalier B.

LE LOT NUMERO CINQUANTE ET UN (51) :

Dans le bâtiment 1, escalier C, au sous-sol :

Un PARKING.

Avec les quinze /dix millièmes (15/10000^{èmes}) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Les vingt-six /dix millièmes (26/10000^{èmes}) des parties communes spéciales au bâtiment 1.

Les soixante-quinze /dix millièmes (75/10000^{èmes}) des parties communes spéciales à l'escalier C.

Et les trois cent vingt-sept /dix millièmes (327/10000^{èmes}) des parties communes spéciales à l'aire de circulation.

COPIER DE JUS

L'appartement (lot 17) se divise de la façon suivante :

1. Entrée :

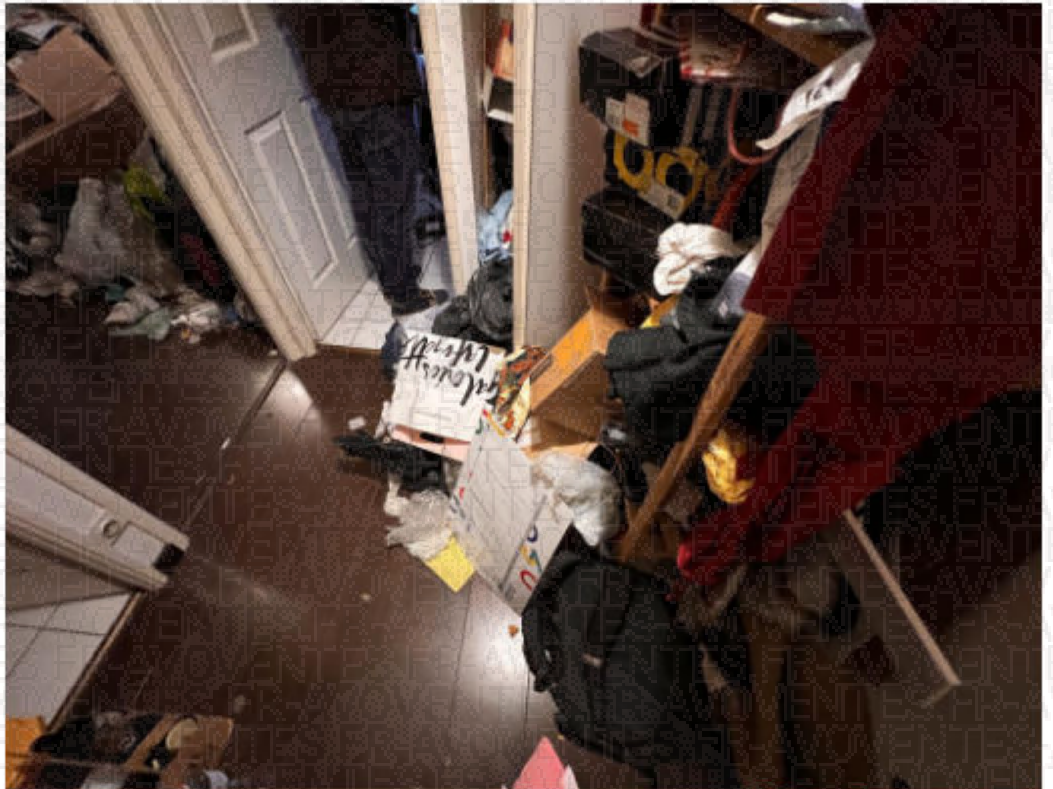
Revêtement de sol : parquet

Murs : peinture

Aménagement : un placard

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques





2. Cuisine :

Revêtement de sol : carrelage

Murs : peinture

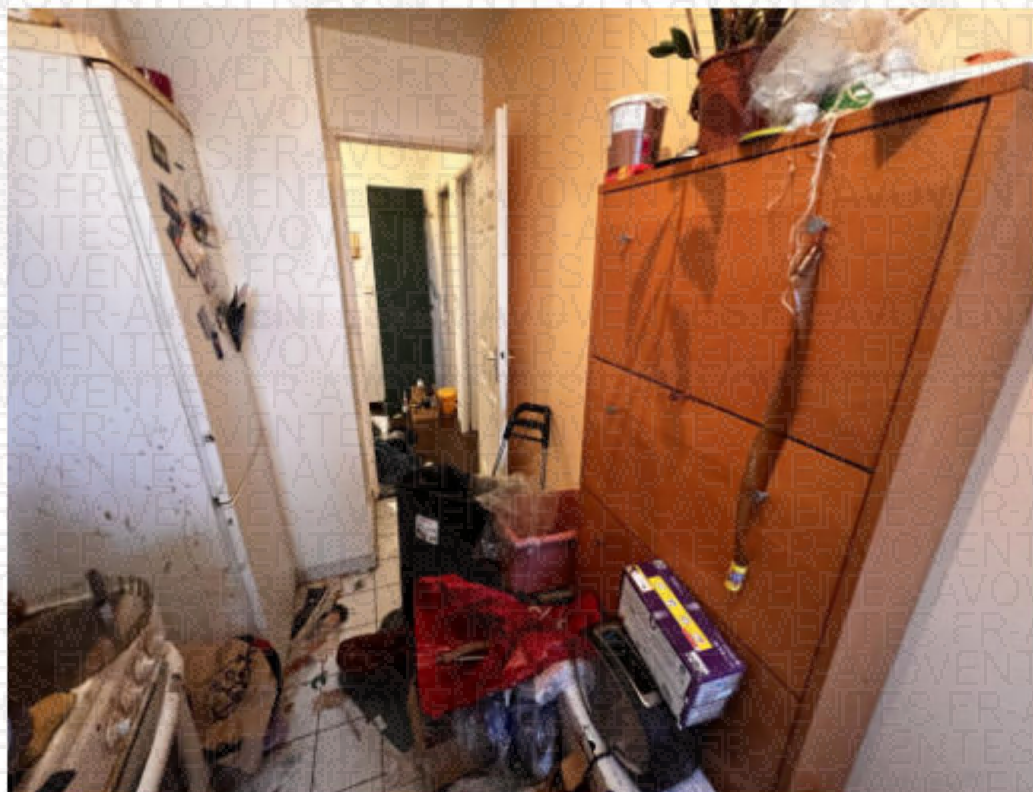
Aménagement : cuisine équipée de meubles de rangement haut et bas, d'un évier et d'une table de cuisson

Menuiserie extérieure : une fenêtre deux ouvrants à la française sur châssis bois équipée d'un double vitrage et de volets battants en bois

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques







3. Salon / séjour :

Revêtement de sol : parquet

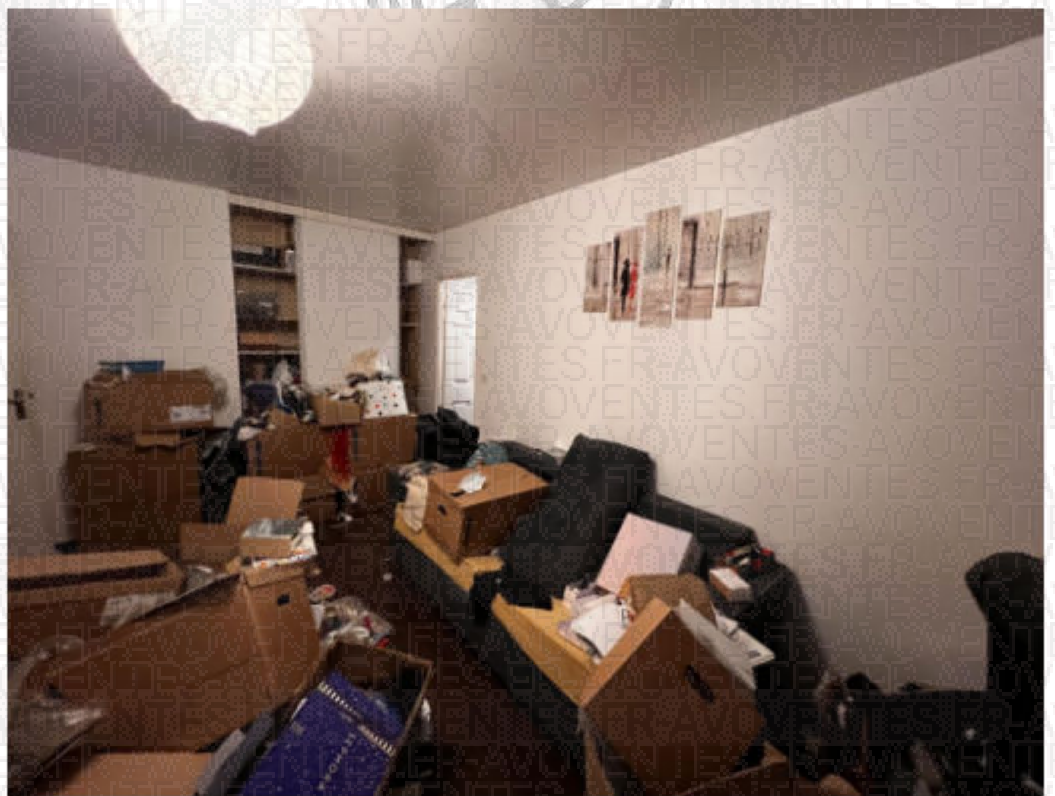
Murs : peinture

Menuiseries extérieures : une porte fenêtre et une fenêtre un ouvrant, le tout sur châssis bois équipée d'un double vitrage et de volets battants en bois

Aménagement : un placard deux portes coulissantes

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques







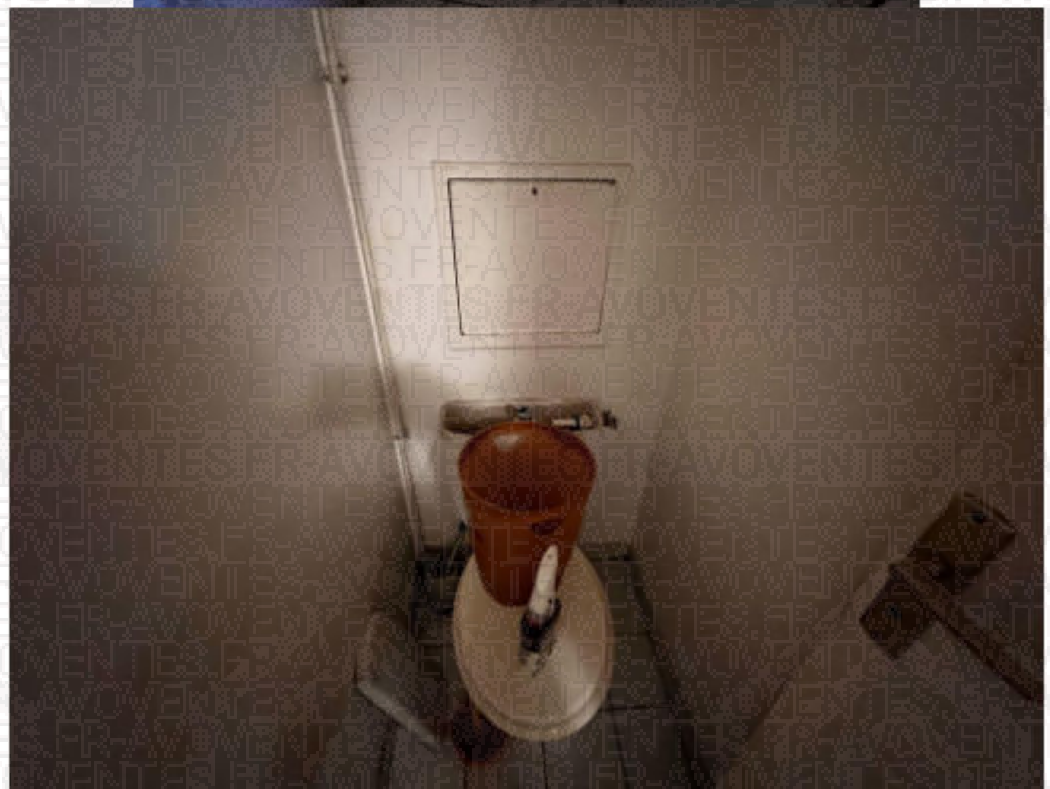
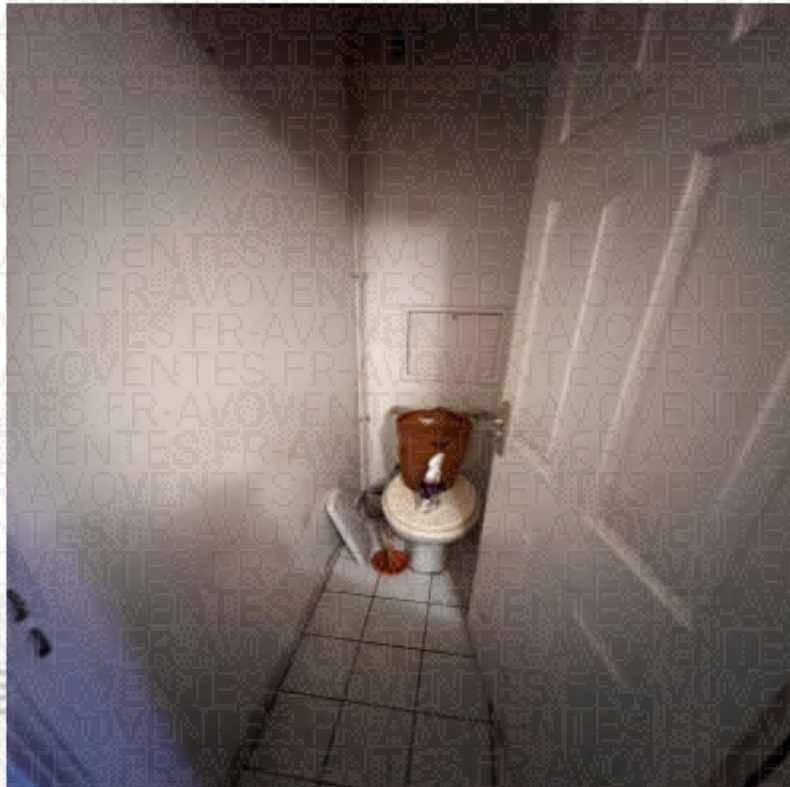
4. WC :

Revêtement de sol : carrelage

Murs : peinture

Équipement sanitaire : une cuvette WC en faïence blanche avec réservoir dorsal

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques



5. Salle de bains :

Revêtement de sol : carrelage

Murs : peinture et faïence

Equipements sanitaires : une baignoire, un lavabo encastré dans un meuble de salle de bains

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques





6. Chambre :

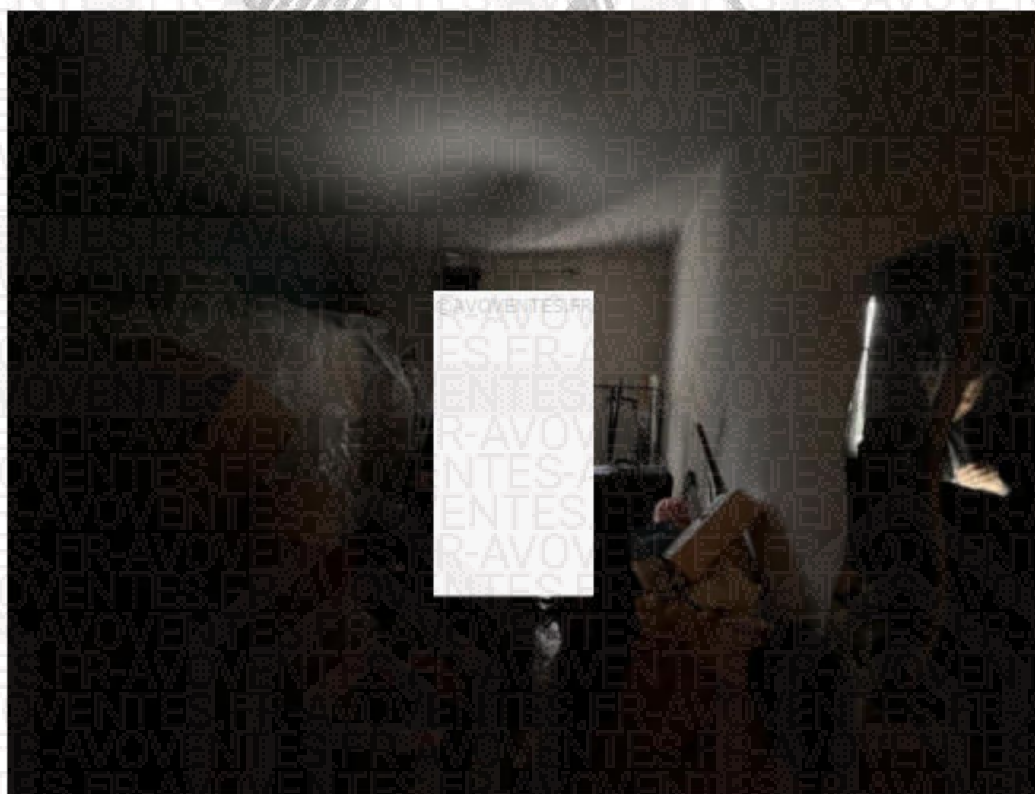
Revêtement de sol : parquet

Murs : peinture

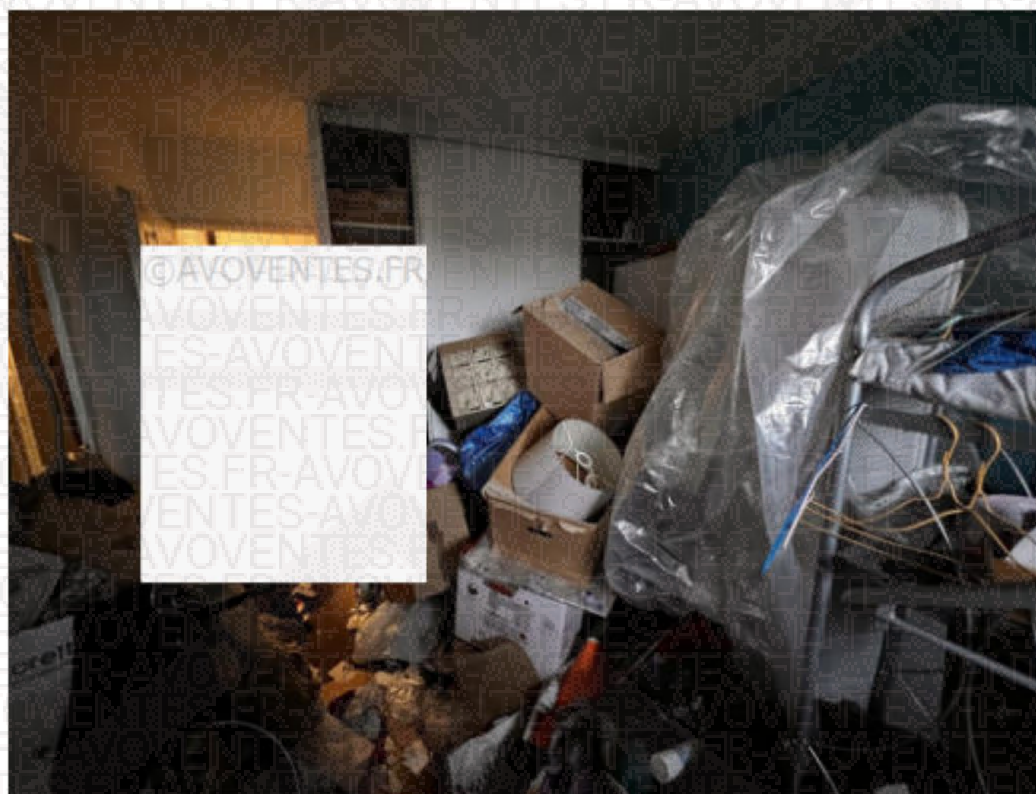
Menuiserie extérieure : une fenêtre deux ouvrants à la française sur châssis bois équipée d'un double vitrage et de volets battants en bois

Aménagement : un placard deux portes coulissantes

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques







Chauffage : individuel par convecteurs électriques

Stationnement (lot 51) : un emplacement de stationnement pour une voiture situé au sous-sol du bâtiment et portant le n°17.





Syndic de copropriété :

G.I.M. – Gestion Immobilière Moderne
17 rue de la Gare
78300 POISSY

Je n'ai pu obtenir quelconque renseignement sur le règlement ou non des charges du saisi

Lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux (régé par les articles R 521-29 à R 521-30 du code de commerce)

A la consultation du portail de consultation des suretés mobilières (site <https://suretesmobilières.fr/rechercheParInformation>) et/ou des informations recueillis sur place, l'immeuble

Test d'éligibilité et de débit internet :

A la consultation du portail de test d'éligibilité et de débit internet (site : <http://www.degroupetest.com>), les fournisseurs d'accès sont :

Occupation : l'appartement est libre de toute occupation.
présente me déclare expressément ne pas y vivre.

Elle me déclare également ne pas être mesure de m'indiquer si :

- Lesdits biens et droits immobiliers décrits ci-dessus sont ceux visés par le commandement aux fins de saisie immobilière précédemment signifiés et qu'il m'a donné accès et transmis toutes les informations relatives à ceux-ci y compris aux immeubles par destination, droits et servitudes, toutes augmentations et améliorations, sans aucune exception ou réserve,
- il n'existe à ce jour une action ou litige en cours pouvant porter atteinte au droit de propriété,
- le ou les bien (s), objet du présent procès-verbal de description ne fait (fait) l'objet d'aucune injonction de travaux,
- il n'a pas modifié la destination du bien ou des biens en contravention de dispositions légales,
- la consistance du BIEN n'a pas été modifiée de son fait par des travaux non autorisés,
- il a été conféré à une personne un droit quelconque sur le BIEN pouvant empêcher la vente,

A la fin de mes opérations, à 10 H 50, nous quittons les lieux.

Et de tout ce qui précède, je dresse le présent procès-verbal de description.

Signature CLASSE
Compétence du Juge Associé



HUISSIER DE JUSTICE